



Avis de publication

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du gouvernement réuni en Conseil du 31 janvier 2020, le Ministre de l'Aménagement du territoire a transmis par voie électronique, en date du 17 février 2020, le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » (PSDDI) au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch.

Conformément à l'article 12, paragraphe 4 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, le projet d'abrogation précité est déposé pendant 30 jours, à partir du 2 mars 2020, dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

La publication du dépôt par voie d'affiches apposées dans la commune de la manière usitée ainsi que sur le site internet de la commune (www.mersch.lu) et sur le Portail de l'Aménagement du territoire (www.aménagement-territoire.public.lu) est effectuée en date du 2 mars 2020, de sorte que le délai où les personnes intéressées pourront prendre connaissance du projet d'abrogation précité pendant les heures de bureau courra **jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus**.

Conformément à l'article 12, paragraphe 4 de la loi précitée du 17 avril 2018, les personnes intéressées pourront formuler leurs observations, sous peine de forclusion, concernant le projet d'abrogation du PSDDI pendant un délai de 45 jours à compter du dépôt du projet de PSD précité **jusqu'au 16 avril 2020 inclus**. Les observations devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch – le cachet de la poste faisant foi.

En application de l'article 12, paragraphe 3 de la loi précitée du 17 avril 2018, le collège des bourgmestre et échevins invite la population de la commune de Mersch à se rendre à la réunion d'information conjointe, qui se tiendra le mardi 3 mars 2020 à partir de 18h00 au Lycée Robert Schuman Luxembourg, Salle Rosemarie Kieffer, Bd. Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en présence du Ministre de l'Aménagement du territoire et la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Mersch, le 2 mars 2020
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,